

DROITS DES MIGRANTS

Mohamed VI monte au front

MAROC En appelant à la régularisation d'un nombre important de migrants présents sur le territoire marocain, le roi a voulu réagir promptement à l'appel lancé par le Conseil national des droits de l'homme. L'Europe applaudit, mais son attitude sur la question migratoire n'en demeure pas moins hypocrite.

Par Abdellatif El Azizi

Faut-il accueillir plus de migrants au Maroc pour complaire à la bien-pensance des Organisations non gouvernementales (ONG) européennes ? Ouvrir toutes grandes des frontières déjà bien poreuses pour recueillir l'approbation des experts occidentaux, à l'affût du moindre frémissement mettant en cause les immigrés clandestins ?

La question peut sembler incongrue et pourtant, il suffit de la moindre bavure policière, du moindre accrochage entre un clandestin et des citoyens du cru pour qu'un concert de voix s'élève contre les dérives de la gestion de la question migratoire par le Maroc. Le sujet a même eu les honneurs de la BBC, qui diffusait il y a quelques semaines un reportage signé Paul Mason, journaliste de la rubrique économique de BBC Newsnight. On y voyait des migrants clandestins subsahariens se relayant pour accuser les autorités marocaines de "violations des droits de l'homme".

Veille implacable

Du coup, les autorités du pays sont soupçonnées de chercher à durcir leur politique d'immigration. On agite des entorses à un droit d'asile hypothétique, alors que le Maroc ne possède pas de frontières communes

avec les pays africains ravagés par des guerres intestines...

Evidemment, les bavures existent. Bien sûr, des débordements sont souvent constatés et le racisme latent est parfois violent, direct ! Sauf que les ONG locales, les organismes de protection des droits de l'homme tiennent une veille implacable sur ce sujet sensible et diffusent souvent des rapports sans complaisance.

Dernier en date, celui du Conseil national [marocain] des droits de l'homme (CNDH) sur les migrants, qui appelle le gouvernement à "banir toute forme de violence exercée contre les migrants en situation irrégulière lors des opérations d'interpellation" et lui recommande de "lancer une enquête nationale sur le phénomène de la traite des personnes, d'élaborer, d'une manière concertée, un plan national de lutte contre ce phénomène".

Des conclusions prises très au sérieux au plus haut niveau de l'Etat, puisque Mohamed VI lui-même a pris note des recommandations de cet organisme : "Le Souverain a pris note des recommandations pertinentes du CNDH et a réitéré sa conviction que la problématique migratoire, objet de préoccupations légitimes et parfois sujet de polémiques, doit être abordée de manière globale et humaniste, conformément au droit international", précise un communiqué du Cabinet royal.



"La problématique migratoire (...) doit être abordée de manière globale et humaniste, conformément au droit international"

MOHAMED VI

Le lendemain, le roi a réuni son état-major pour une séance de travail consacrée à l'examen de la problématique migratoire dans le Royaume. Avec le souci évident de préserver les rapports au beau fixe qui unissent le Maroc à de nombreux pays d'Afrique subsaharienne, contrées d'origine de la majorité des migrants illégaux, les ministres concernés ont été invités à adopter une approche globale et humaniste, conforme au droit international. Ce n'est pas l'indignation qui pose problème, c'est son instrumentalisation.

On oublie que le "parcage" des clandestins dans les pays du Maghreb (surtout au Maroc) est une décision imposée par l'Europe. D'abord un constat : il a fallu des années de lobbying acharné, de chantages politiques à répétition avant que le



Les recommandations du CNDH

Beaucoup plus en avance que la législation européenne en la matière, les experts du Conseil national des droits de l'homme ne préconisent pas moins que de régulariser les immigrés installés sur le territoire marocain. En effet, le CNDH estime qu'il est temps que *"le gouvernement considère officiellement l'élaboration et la mise en place d'une opération de régularisation exceptionnelle de certaines catégories de migrants en situation administrative irrégulière, selon des critères qui tiennent en compte la durée de séjour au Maroc, le droit de vivre en famille, les conditions d'insertion dans la société marocaine, les accords d'établissement conclus par le Royaume avec des pays amis"*.

Pour ces ardents défenseurs des droits de l'homme, rien ne sert de se voiler la face. Le Maroc, comme l'ensemble des pays du monde, continuera à accueillir durablement des groupes de migrants en situation irrégulière. C'est pour cela qu'un appel a été lancé aux Nations unies et à l'Union européenne pour *"mobiliser les ressources humaines et financières nécessaires pour la mise en place d'une véritable politique d'insertion des migrants (...) [considérée] comme une des priorités du partenariat pour la mobilité, récemment conclu"* des deux côtés de la Méditerranée.

Royaume ne signe à contrecœur, en décembre 2004, le fameux Plan d'action avec l'Union européenne, qui rentre dans le cadre de la Politique européenne de voisinage (PEV).

Relégation opportune

La grande majorité des initiatives préconisées par "l'Europe du tout-sécuritaire" sont concentrées sur la répression plus que la prévention de l'immigration clandestine. Pour faire passer la pilule amère du renforcement des contrôles aux frontières, désormais imposé à tous les pays du Maghreb, une batterie d'instruments de coopération technique et financière a été mise en place à l'époque.

Par la même occasion, Bruxelles a arraché au Royaume l'accord de réadmission des nationaux maro-

cains entrés illégalement en Europe et celle des personnes qui sont en porte-à-faux avec la législation en cours concernant le séjour dans les pays européens d'immigration. Alors que les Subsahariens sont de plus en plus nombreux à remonter jusqu'au Royaume, l'Europe a fini de verrouiller totalement ses frontières. Résultat, des vagues de clandestins affluent quotidiennement vers le Maroc.

Certes, médias et politiques en parlent de moins en moins – surtout au Nord de la Méditerranée –, mais ces clandestins représentent de plus en plus un souci majeur pour les populations locales. Selon les estimations de plusieurs ONG locales, ils seraient plus de 20 000 à vivre de manière stable sur le territoire marocain. Pour de nombreux Africains fuyant la misère et les guerres,

Originaires pour l'essentiel d'Afrique subsaharienne, les clandestins seraient plus de 20 000 à vivre de manière stable sur le territoire marocain, comme ici, à Rabat.

le Maroc est devenu un pays d'accueil où il fait bon vivre, malgré les contraintes de la clandestinité.

Afin de gérer ces flux migratoires dont souffre désormais le Royaume, une réponse devient vitale. Or, dans cette Europe percluse par le chômage, les bas salaires et une crise endémique, la relégation de ces nouveaux "invisibles" à l'écart, là-bas, dans cette Afrique du Nord si proche et en même temps si lointaine, c'est forcément pain béni.

Echaudés par une ghettoïsation urbaine "multiculturelle" dont les désagréments se font sentir, les politiques de l'Europe des Lumières ont abandonné les migrants à leur sort. Quitte à verser quelques larmes de crocodile quand les images de corps flottant dans la Méditerranée se font trop fortes. ■